

RÈGLES LOCALES

• HORS LIMITES

Délimités par des piquets blancs

• TERRAIN EN CONDITIONS ANORMALES

Zones sans herbe sur le parcours, drains sur zones tondues rases et zones ensablées (hors bunkers) autorisent un dégagement total pour la balle et pour le stance.

• OBSTACLES D'EAU

• **Obstacles d'eau** : délimités par des piquets jaunes ou des marques jaunes au sol.

• **Obstacles d'eau latéral** : délimités par des piquets rouges ou des marques rouges au sol. Jeu interdit dans l'obstacle si la balle ou le stance, ou le mouvement interfèrent avec les jeunes pousses. Jeu interdit si la balle repose sur les bâches situées dans les obstacles d'eau des trous n°9, 12 et 16. Des droopings zones sont aménagées sur les trous n°9 et n°12.

• TERRAIN EN RÉPARATION

• Toute zone délimitée par des piquets bleus : jeu

interdit, le joueur doit se dégager. (Règle 25-1b)

• Toute zone délimitée par des lignes blanches : le joueur peut jouer la balle comme elle repose ou se dégager. (Règle 25-1b)

• Les arbres tombés, coupés et déracinés même s'ils sont encore attachés à la souche.

• Dans un bunker, toute ravine ou rigole causée par de fortes pluies est un terrain en réparation. (Règle 25-1b)

• OBSTRUCTIONS

• Amovibles : Les piquets des 135 mètres

• Inamovibles : Rappel : Une obstruction définie comme inamovible ne doit jamais être enlevée (pénalités de 2 coups).

Les routes goudronnées : A l'arrière du trou n°2 et à droite du trou n°16 à la hauteur du green

• RÈGLES DE SÉCURITÉ

Vent violent, jeu déconseillé. Lorsque le panneau est placé à la cabane du caddy-master, il est dangereux de jouer à

cause des chutes éventuelles de branches.

Le club abat chaque année les arbres malades et procède à des élagages mais ne peut bien évidemment pas éliminer toutes les branches fragiles.

La responsabilité du club ne peut être engagée lorsque le panneau « vent violent-jeu déconseillé » est placé.

• PÉNALITÉ POUR INFRACTION AUX RÈGLES LOCALES

Stroke Play : deux coups
Match Play : perte du trou.
En cas de «Balle Placée», la règle locale temporaire s'applique (voir tableau d'affichage)

• AUTRES

Trou n°6 (bunker de gauche) : Dans le cas où, la balle repose dans le bunker et que vous êtes gêné dans votre stance par l'arbre situé à l'intérieur de celui-ci, vous bénéficiez d'un drop sans pénalité selon la règle 25 dans la zone la plus proche sans vous rapprocher du trou.

Carte des Scores



Golf de Reims

Rue du château des Dames de France
51390 Gueux

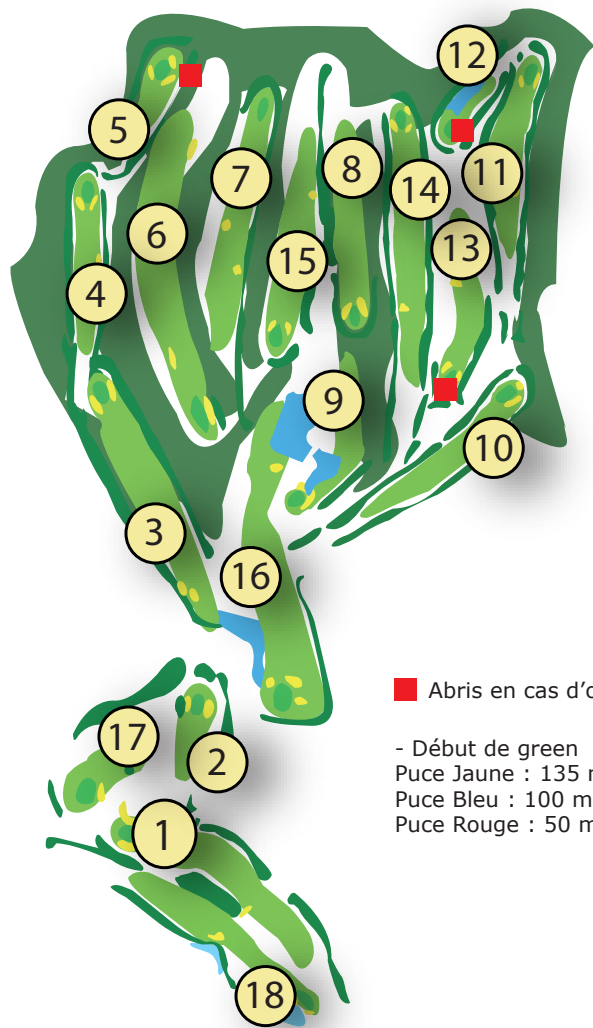
Mail : contact@golfdereims.com

Site : www.golf.de.reims.com

Tél : 03 26 05 46 10

ASSOCIATION DES MAISONS DE CHAMPAGNE PARTENAIRES DU GOLF DE REIMS





SLOPE H.	134	132	126	123	PAR	HCP	1	2	3	4
SSS	71,5	69,7	66,9	65,5						
SLOPE F.	-	134	126	126						
SSS	-	75.3	71,8	70,5						
1	357	357	318	318	4	3				
2	127	127	121	121	3	13				
3	466	446	406	355	5	17				
4	294	269	226	226	4	9				
5	148	143	132	125	3	7				
6	505	479	450	411	5	15				
7	435	401	373	347	4	1				
8	368	307	282	282	4	11				
9	322	322	246	246	4	5				
ALLER	3022	2851	2554	2431	36	-				
10	326	326	286	286	4	16				
11	357	333	308	308	4	2				
12	144	138	138	106	3	8				
13	343	324	284	284	4	12				
14	462	443	395	322	5	10				
15	387	355	307	307	4	4				
16	445	445	389	389	5	18				
17	172	154	154	146	3	14				
18	397	379	355	325	4	6				
RETOUR	3033	2892	2616	2473	36	-				
ALLER	3022	2851	2554	2431	36	-				
TOTAL	6055	5743	5170	4904	72	-				